MANUEL DU PROGRAMME OPERATIONEL

Programme Réchaud à éthanol à Madagascar

Date du document : 30 Novembre 2016

Table des matières

Table des matières 1

Liste des abréviations 2

Vue d'ensemble 4
Contexte 4
Objectifs 4

La sauvegarde et la durabilité 4

Mise en oeuvre 5
Approvisionnement d'éthanol 5
Micro-distillerie 5
La préselection de site pour micro-distilleries 5
Certification des terres disponibles dans le cadre de la pré-approbation pour micro distillerie6
Conception de micro-distillerie 7
Installation de micro-distillerie 8
Certification de la micro-distillerie pour le respect des exigences de sauvegarde et de contrôle de l'éthanol 8
Appui aux opérations de la micro-distillerie 9
Un soutien supplémentaire aux responsables sociales des micro-distilleries 9
Les opérations de la micro-distillerie 10
Soutien au producteur de canne à sucre 10
L'engagement des intervenants au cours de la mise en oeuvre du projet 11

Grossiste/Distribution - LPIP 11
L'égalité d'accès au programme 14
L'égalité de traitement de toutes les parties dans le programme 14
Exclusion de l'accès au programme 15
Détaillant 16

Règlements des différends 16

Le soutien de Green Development 17
Support avec des mesures de sauvegarde 17
Campagne de sensibilisation 17
Les projets pilotes de la micro-distillerie 19
Le paiement du LPIP sur le revenu des crédits de carbones gagnés 20
Surveillance et vérification 20
Visite de site inopinée pour la conformité avec le programme. 20

Plan d'expansion du programme / ajustement de l'engagement d'achat de Ci-Dev 21

Egalité d'accès à l'information pour tous LPIP 22
Les intervenants 24
Green Development 24
Clean Cooking Madagascar 24
Gouvernement 24
Banque Mondiale comme le fiduciaire des fonds Ci-Dev 24
Ci-Dev 25
Angovo Man'Eva 25
Micro-distilleries 25
Mécanisme de contrôle d'éthanol 26
Les cultivateurs 26
Grossistes-distributeurs /LPIP 26
Détaillants 27
Stratégie de sortie 27
Conditions de ce projet de document [à supprimer par le démarrage du programme] 28
Annexes 29
Annexe 1 - Demande de considération pour la pré-approbation de la micro-distillerie 29
Annexe 2 - Contrat avec les Micro Distilleries 30
Annexe 3 - Modèle de la liste des producteurs de canne à sucre sur le long terme..... 32
Appendice 4 - Exigences techniques pour les micro-distilleries. 33
Annexe 5 : Modèle de rapport de production de la micro distillerie et de gestion des stocks36
Annexe 6 : Exemple de système de gestion de l'inventaire LIP 37
Annexe 7: Journal de bord de registre de LIP des cartouches recyclés et les cartouche usées LIP 38

Liste des abbreviations

CCM: Clean Cooking Madagascar

Ci- Dev: The Carbon Initiative for Development - L'Initiative de Carbone pour le développement

CER: Certified Emission Reductions - Réductions d'Emissions Certifiées

CME: Coordinating and Management Entity-Coordination et Entité de gestion

CPA : CDM Project Activity

DNA: Designated National Authorities - Autorités Nationales Désignées

DOE: Designated Operational Entity - Entité Opérationnelle Désignée

EMD: Ethanol Micro Distillery – Micro-Distillerie d'Ethanol
EMDs: Ethanol Micro Distilleries – Micro-Distilleries d'Ethanol
ER: Emission Reduction - Réduction des Emissions

ERPA: Emission Reduction Purchase Agreement - Contrat d'achat de réduction des émissions

ESIP: Environmental and Social Impact Assessment - Impact Environnemental et Social

ESMF: Environmental and Social Management Framework - Cadre de gestion environnementale et sociale

ESMP: Environmental and Social Management Plan - Plan de gestion environnementale et sociale

GD: Green Development

GHG: Green House Gasses - Gaz à effet de serre

GoM: Government of Madagascar - Gouvernement de Madagascar

HAP: Household Air Pollution - Pollution de l'air des ménages

IRR: Internal financial Rate of Return - Taux de rentabilité financière interne

LoI: Letter of Intent - Lettre d'intention

LPIP: Local Program implementation partners - Les partenaires de mise en œuvre du programme local

NPV: Net Present Value - Valeur nette actualisée

MEC: Madagascar Energy Company

MRV: Measurement Reporting and Verification - Mesure d'établissement de rapports et de vérification

PCN: Project Concept Review Note - Note d'évaluation du concept de projet

PIN: Program Identification Note - Note d'identification du Programme

PoA: Program of Activities - Programme d'activités

RAP: Resettlement Action Plan - Plan d'action de relocalisation

RPF: Resettlement Policy Framework - Cadre de politique de relocalisation

UNFCCC: United Nations Framework Convention on Climate Change - Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Aperçu

Contexte

Madagascar a une forte utilisation de charbon de bois pour l'énergie domestique. Cette pratique influe sur la qualité de l'air et la santé des foyers ainsi que la pression sur les ressources en bois et les forêts du pays Elle contribue également à l'émission de C02 et le réchauffement climatique.

Objectifs

L'objectif du programme de développement des réchauds à éthanol à Madagascar est d'accroître l'utilisation de l'éthanol comme combustible par les ménages, de faire preuve d'une bonne pratique de la conception et de l'exploitation de la distillerie, et d'établir un système de sauvegarde de production d'éthanol pour l'avenir de Madagascar

Green Development AS et Clean Cooking Madagascar (CCM), qui représente Green Development avec toutes ses activités à Madagascar, soutiendront le programme. Ce soutien est financé par des crédits de carbones qui seront vendus à Ci-Dev, administrés par la Banque mondiale. L'objectif de ce soutien est de veiller à ce que 100 000 réchauds soient vendus à Madagascar dans les cinq ans après la signature de l'Accord d'achat de réduction d'émissions (date prévue : Mai 6, 2016) et de veiller à ce que le programme a un impact négatif minimal sur l'environnement ou la société ou les individus.

La sauvegarde et la durabilité

Toutes les parties doivent se conformer à toutes les règles et tous les règlements tels qu'exigés par le programme. Toutes les parties du programme, y compris le LPIP doivent lire, comprendre et respecter tous les documents suivants, qui doivent être mis à disposition par Green Development ou CCM.

- Code of Sustainable Practice ou Code de pratique durable.
- Accord de partenariat LPIP
- Incluant les trois instruments de sauvegarde.

Green Development ou CCM fournira la formation nécessaire et le renforcement des capacités et de l'inspection pour aider toutes les parties à se conformer à ces règles et instruction telles que décrites dans les documents ci-dessus.

Green Development ou CCM devra également surveiller, vérifier si toutes les parties au programme sont conformes aux instructions et règlements mentionnés ci-dessus.

Le LPIP est chargé de veiller à ce que tous les partenaires, fournisseurs et clients liés à la chaîne de valeur de la réchaud à éthanol soutenus par le programme sont conformes à ces lignes directrices et le LPIP est responsable de cette conformité par tous les partenaires concernés

Mise en œuvre

Approvisionnement de l'éthanol

L'éthanol pourrait être assuré par le biais d'approvisionnement et des sources d'éthanol existant. Mais pour que le programme soit en mesure d'avoir un approvisionnement suffisant d'éthanol quand beaucoup de ménages commencent à utiliser des réchauds à éthanol, l'offre d'éthanol doit augmenter. Le programme vise à soutenir la production d'éthanol à partir des micro-distilleries.

La micro-distillerie

La micro-distillerie est définie comme une distillerie qui peut produire de l'éthanol pour le programme de réchaud à éthanol, et qui a la capacité de produire de l'éthanol entre 200 et 5000 litres par jour avec au moins.
90% de pureté
Les distilleries qui ont une capacité de production quotidienne de moins de 200 litres par jour ne seront pas considérées pour recevoir une assistance technique et pour faire partie du programme et obtenir le soutien de CCM. Ces distilleries, dans la mesure où ils fournissent l'éthanol à des distributeurs, seraient toujours tenues d'être certifiées pour la conformité avec les exigences de sauvegarde, mais ces micro-distilleries n'aurons pas droit à l'appui technique du CCM lié à la conception, l'installation, la formation ou les opérations de la micro-distillerie.

Les distilleries qui ont une capacité de production journalière de plus de 5000 litres par jour ne sont pas considérés comme Micro distillerie . Toutefois, ces distilleries doivent encore être certifiées comme étant conformes aux exigences de sauvegarde si elles sont autorisées à fournir de l'éthanol au programme. Ces distilleries n'ont pas droit au soutien du CCM en ce qui concerne la conception, l'installation, la formation ou le support technique.

La présélection du site pour les micro-distilleries

CCM aidera toute potentielle micro-distillerie à veiller à ce qu'un site soit propice à la construction d'une micro-distillerie.

Quand une personne cherche à mettre en place une micro-distillerie, elle est invitée à communiquer avec CCM et à les informer qu'elle cherche à mettre en place la micro-distillerie de sorte que CCM puisse aider à la conception, à la demande d'homologation et de veiller à ce que la micro-distillerie soit conforme aux exigences de sauvegarde du programme.

L'investisseur potentiel dans une Micro-Distillerie devra identifier le terrain à utiliser pour la production de la canne à sucre, y compris le terrain qui pourrait être utilisé pour la production de canne à sucre par les fournisseurs indépendants.

CCM procédera ensuite à une visite du site, près-qualifiera le site pour la micro-distillerie, confirmera l'adéquation de la terre et veillera à ce que la canne à sucre puisse être produite de manière durable. Le L'investisseur Potentiel en Micro distillerie devra fournir l'emplacement détaillé du site de la distillerie et les producteurs de canne à sucre, avec le contrat de location ou une preuve d'occupation. La Banque Mondiale a commandité une étude de la cartographie des bios ressources pour identifier la zone de production à risque faible et modérée. La recommandation de zonage sera utilisée pour guider le choix du site. GD va vérifier pour s'assurer que le site pour la distillerie se trouve dans une zone de production de faible risque ou de modéré. Si le site de la distillerie identifiée et que la terre pour la plantation de la canne à sucre est en zone de production à haut risque, l'Etude des Zones fournira la raison pour le haut risque, L'investisseur Potentiel en Micro distillerie doit apporter la preuve que les risques élevés relevés sont suffisamment considéré.

CCM procédera aussi à une consultation des intervenants pour s'assurer qu'il n'y a pas d'objection au micro- distillerie proposé et fournira également une session de formation initiale pour les cultivateurs locaux sur comment ils pourraient efficacement et durablement augmenter le rendement de la canne à sucre.

CCM fournira une assistance en suivant la conformité locale pour mettre en place la micro-distillerie, notamment en aidant à préparer un rapport d'évaluation environnementale lorsque c'est requis. CCM pourrais aider également en fournissant des conseils sur comment la micro-distillerie peut-être être financée.

Annexe 1 - La demande de considération pour une validation préalable de la micro-distillerie, doit être rempli et soumis au CCM pour la considération des validations au préalable d'assistance de la part de CCM. Aucune assistance avec la validation préalable de la micro-distillerie sera fournie par CCM sauf si cette annexe est complètement et correctement rempli.

Si certains des renseignements fournis dans la présente annexe s'avèrent erronés, l'entité qui cherche la pré-validation doit payer le coût additionnel par CCM à la suite de l'information erronée, avant que la certification de la validation préalable soit délivrée et d'autre support pourrait être fourni par CCM.

Afin d'éviter des coûts inutiles, associée à la validation préalable d'une micro-distillerie pour des projets qui ne pourraient pas être appliquées, la micro-distillerie proposée devrait effectuer un paiement de 500 000 MGA comme un dépôt pour le processus de validation préalable. Si la micro-distillerie est certifiée pour validation, les 500 000 AR seront payés quand la micro-distillerie est installée.

Si l'information fournie à l'annexe 1 s'avère erronés ou incomplet et que cela entraîne des coûts supplémentaires pour CCM au cours du processus de validation préalable, le coût supplémentaire sera soustrait du prépaiement.

Certification des terres disponibles dans le cadre de la pré-validation de la micro-distillerie.

Lors d'une proposition d'une micro-distillerie il faut s'assurer que suffisamment de terres sont disponible pour la micro-distillerie et que cette terre n'avait pas été boisé au cours des 10 dernières années, ont été utilisés pour la culture vivrière ou conduira au déplacement involontaire des habitants.

Un hectare est nécessaire pour 13 litres de capacité de production journalière. Ceci est basé sur l'hypothèse que chaque ha de terre produira 60 tonnes de canne à sucre et que 15 kg de canne à sucre est nécessaire pour chaque litre d'éthanol produit. Un ha de terrain fournira donc suffisamment de matière première pour produire 4 000 litre par ans, soit 13 litres par jour basé sur 300 jours de production à pleine capacité.
Le tableau suivant doit donc être utilisé pour déterminer la surface nécessaire pour les terres à évaluer pour pré-validation, dans le cadre du processus de la pré-validation de micro-distillerie :

Capacité journalière par une micro-distillerie.	**Superficie en Ha de terrain nécessaires à la production de canne à sucre.**
200 litre	15
500 litre	40
1,000 litre	80
2,000 litre	160
5,000 litre	400

Les investisseurs de la micro-distillerie normalement doivent assurer l'approvisionnement de la canne à sucre par les deux sources suivantes. Une bonne preuve indiquant la propriété du terrain est exigée dans le cadre du processus de certification.

Source d'approvisionnement de la canne à sucre	Les documents requis pour la certification
1. Les propriétaires des distilleries louent la terre et plante la canne à sucre eux même.	Contrat de location des terres à long terme et une preuve de propriété foncière du bailleur.
2. Les investisseurs de distillerie signent un contrat d'approvisionnement à long terme avec les cultivateurs.	Un contrat d'approvisionnement à long terme comme preuve de propriété de terrain de la part du cultivateur ou des communautés.

CCM assurera également une formation aux producteurs de canne à sucre sur l'utilisation d'engrais/utilisation de pesticides tel qu'exigé par le Plan de Gestion Intégré des Pestes et des Pesticides ou PGIPP dans le cadre de pratiques durables.

CCM veillera également afin que le programme est conforme à la « Cadre de Politique de Réinstallation des Populations » (CPRP) et le « Cadre de Gestion Environnementale et Sociale » (CGES). Les règlements IPMP, CPRP et ESMF sont fourni dans l'annexe au « Code of Sustainable Practice » ou code de pratique durable.

Temps de réponse :

Après que CCM reçoit la demande de micro-distilleries prospectives, il confirme la réception de la demande dans 3 jours ouvrables et donne des conseils sur la conformité de la demande. Il répondra dans 3 semaines pour organiser un voyage de pré-qualification qui donnera au moins 2 semaines de préavis.

Conception d’une micro-distillerie

Lorsque le site et la micro-distillerie proposée a été pré-approuvé, l’investisseur proposée est invité à la micro-distillerie pilote opérée par CCM, à suivre une formation sur les opérations d’une micro-distillerie (y compris la mise en place d’un système de dossiers de production et un système de gestion d'inventaire) et sera présenté à tous les défis techniques et opérationnelles avec les opérations des micro-distilleries. CCM préparera un manuel d’exploitation des distilleries pour les investisseurs à d’adopter.

Les investisseurs potentiels et leur personnel sont encouragés à travailler à la micro-distillerie pilote opéré par CCM pendant une semaine pour obtenir une bonne compréhension des opérations avant qu’ils construisent leur propre micro-distillerie.

L’investisseur potentiel est également invité à un atelier avec CCM pour aider à la conception de leur micro-distillerie. Une "clé en main micro-distillerie" normalisé, robuste et rentable construite par CCM sera proposée et nous expliquerons les avantages de cette distillerie. CCM fournira également une liste de tous les composants pour les distilleries qui ont été évalué.

CCM vous renseigneront sur la conception de n’importe quel micro-distillerie et expliquera les techniques et exigences pour la distillerie à être certifié pour être conforme avec le programme. La conception, les coûts et les avantages de la micro-distillerie clé en main proposée seront présentés à l’entité qui cherche à mettre en place une micro-distillerie.

Les ventes d’éthanol issu de la micro-distillerie seront la seule décision des investisseurs de l’EMD et il n'y aura pas d'influence par Green Development ou CCM. Une partie de l’éthanol pourrait être vendu en avance par une offre ouvert.

Installation d'une micro-distillerie.

L’entité qui cherche à mettre en place une micro-distillerie sera responsable de l’installation de la micro-distillerie, embauche du personnel et l’achat de la micro-distillerie clé en main ou les composants pour la micro-distillerie. CCM sera chargée seulement d'assurer le soutien technique et recommandation et la certification de la micro-distillerie pour être conforme aux exigences de sauvegarde.

CCM aidera avec l’installation de la micro-distillerie et une personne de CCM sera disponible pour 4 jours sur place dans le cadre de l’installation et de mise en service de la micro-distillerie. La formation du personnel local à opérer la micro-distillerie est fournie durant ces 4 jours. Une assistance supplémentaire de CCM lors de l’installation peut être fournie, mais si c'est le cas, l’entité devra payer pour ce soutien.

Le support pour l'installation d'une micro-distillerie sera fourni seulement pour la micro-distillerie normalisée, promue par le programme.

Certification de la micro-distillerie pour être conforme avec l'exigence de sauvegarde et du contrôle d'éthanol

Toute les EMD qui pensent fournir de l'éthanol au programme doivent être certifiés.

Lorsque la micro-distillerie a été installé et ont été en activité depuis au moins une semaine, CCM évaluera le projet et sa conformité avec l'exigence de sauvegarde. Pour éviter la distillation non-autorisé de l'alcool, ou le « Moonshining », il devrait y avoir un registre strict des productions (les entrées-sorties) et un système de gestion d'inventaire sur chaque site de la micro-distillerie, afin que la production et la distribution de l'éthanol peuvent être étroitement surveillés et contrôlés afin d'établir une traçabilité claire de l'éthanol comme combustible pour la cuisson.

Des exemples de gestion d'inventaire et attaché à ce document comme index.

Une nouvelle session de formation pour les producteurs de canne à sucre se tiendra à qui la demande pour des objections à être micro-distillerie est demandé auprès des producteurs de canne à sucre ou tout autres acteurs potentiel. Si quelqu'un prétend être déplacé non-volontairement par la suite du projet, l'entité responsable de la micro-distillerie devra indemniser ses gens afin que la réinstallation n'est plus considérée comme non-volontairement.

L'échec de venir à un tel accord se traduira par une évaluation tierce d'une indemnisation appropriée qui devra ensuite être approuvé par le GoM et la Banque mondiale avant que la micro-distillerie peut être certifiée pour être en conformité avec les exigences de sauvegarde.

Sujet à une certification de conformité avec les exigences de sauvegardes et contrôle de l'éthanol ainsi que la conception, l'entité qui opère la micro-distillerie sera aidé et assisté, aura des formations à l'opération de la micro-distillerie.

Soutien aux opérations de la distillerie de micro

La distillerie micro aura accès à une réunion téléphonique hebdomadaire avec la responsable du support opérationnel de micro-distillerie de CCM pour la première année d'exploitation et pour une réunion téléphonique pour des soutiens technique une fois par mois après la première année.

Des Assistances téléphoniques supplémentaires seront disponible 24/7, mais une assistance téléphonique en dehors des heures normales de travail sera facturée avec un forfait de 50 000 AR par demande d'assistance téléphonique.

Les mêmes frais s'appliqueront pour les demandes d'assistance par téléphone en dehors de l'assistance téléphonique offert gratuitement par CCM.

CCM va fournir un soutien technique et suivi sur la formation des opérations de la micro-distillerie, deux fois par ans pour les deux premières années d'exploitation. Un support supplémentaire sur les sites est fourni à un prix fixe de 100 000 AR, par jour plus les dépenses directes.

CCM gardera des pièces de rechange des composants clés pour la micro-distillerie qui n'est pas facilement source localement. Les opérateurs des micro-distilleries seront informés de cet inventaire et l'accès à acheter ces composants de CCM.

La prise en charge des opérations de la micro-distillerie est fournie à tous les partenaires qui ont installé la micro-distillerie normalisé, promue par le programme et que la société avec toutes les exigences de sauvegarde et qui vends leur éthanol à LPIP qui figure dans le programme de réchaud à éthanol à Madagascar.

Le soutien supplémentaire aux micro-distilleries socialement responsables

Une micro-distillerie socialement responsable est dans laquelle 50 % ou plus des employés sont des femmes, et qui emploient au moins une personne handicapée.

Les micro-distilleries socialement responsables recevra une visite de site supplémentaire par an, pendant deux ans, de la part d'un expert technique qui aidera et formera avec des appuis techniques à la distillerie.

Les opérations de la micro-distillerie

La micro-distillerie est responsable de s'assurer que tous l'éthanol qui quittent la micro-distillerie a été dénaturé et coloré. Tout l'éthanol doit avoir un taux de pureté de 90 %.

Pour éviter la distillation non-autorisée de l'alcool, ou le « Moonshining », il devrait y avoir un registre strict de production (avec les entrées et les sorties) et un système de gestion d'inventaire pour sur chaque site de la distillerie, afin que la production et la distribution de l'éthanol peuvent être étroitement surveillés et contrôlés afin d'établir une traçabilité claire de l'éthanol comme combustible pour la cuisson. Des exemples de gestion d'inventaire et attaché à ce document comme index.

La micro-distillerie est également chargée de veiller à ce que l'éthanol est stocké en toute sécurité et qu'il est transporté dans des conteneurs sûrs quand il quitte la distillerie.

La micro-distillerie est tenue de tenir des registres de toutes les ventes d'éthanol. La micro-distillerie est tenue de tenir des registres de tous les achats de canne à sucre aussi.

La micro-distillerie est priée de comprendre et se conformer à toutes les exigences de sauvegarde et de toutes les exigences légales reliés au programme. La conformité avec l'exigence de sauvegarde sous réserve de la vérification annuelle est la condition pour la micro-distillerie pour conserver son statut de certification, qui est la condition pour les le LIP pour recevoir le paiement incitatif annuel de carbone. Des précisions et conseils juridiques sera fournis sur demande par le gestionnaire de sauvegarde et le conseiller juridique de CCM.

Le soutien pour les producteurs de canne à sucre

CCM fournira des formations aux cultivateurs sur la production de canne à sucre durablement, efficacement et économiquement. Cette formation sera offerte à tous les producteurs de canne à sucre qui fourniront de la canne à sucre pour une micro-distillerie certifiée et conforme aux exigences de sauvegarde.

La première session de formation aura lieu au moment de la pré-validation d'une micro-distillerie.

La même session de formation aura lieu en conjonction avec la validation finale d'une micro-distillerie à être certifié et être conforme avec les exigences de sauvegarde.

La session de formation sera pendant une demi-journée ou une session de formation d'une journée complète et comprend les aspects suivants :

- Le stockage et la manipulation de la canne à sucre. La canne à sucre perdra sa valeur dans les 24 heures après être coupé, donc les producteurs de canne à sucre devraient veiller à ce que la canne à sucre est apportée à la micro-distillerie dès que possible, après qu'il a été coupé.
- L'utilisation de pesticides. Les producteurs de canne à sucre devraient être informés que l'utilisation excessive de pesticides est à la fois coûteuse et n'a pas ou peu de valeur pour réduire les dommages à la récolte.
- L'utilisation d'engrais. Les producteurs de canne à sucre seront informés sur l'utilisation maximale recommandée d'engrais et être informés que l'utilisation excessive d'engrais est cher et offre aucune augmentation ou limités du rendement de la canne à sucre.
- L'utilisation de biomasse comme engrais. Les producteurs de canne à sucre doivent être informés sur les sources disponibles de biomasse et comment cela pourrait être déployé à la récolte pour une efficacité maximale. Il s'agira notamment de comment valoriser la biomasse comme engrais par l'intermédiaire du prétraitement de la biomasse par des procédés des méthodes d'utilisation de composte. Les producteurs de canne à sucre seront également informés de la disponibilité et la valeur de la boue de la micro-distillerie et comment cela pourrait être utilisé comme engrais bio pour leurs récoltes.
- L'utilisation de l'eau et le pratique d'arrosage pour économiser la consommation en eau sans pour autant réduire les rendements de la production de canne à sucre.

Dans le cadre de ces sessions de formation aux agriculteurs, ils seront informés de leurs droits et obligations en tant que fournisseurs de canne à sucre pour la micro-distillerie. Ils seront encouragés à exprimer leurs réclamations à la micro-distillerie ou aux objections ou à toute élimination involontaire de leurs terres à la suite de la production de canne à sucre ou les opérations de la micro-distillerie.

L'engagement des parties prenantes au cours de l'exécution du projet

L'engagement des parties prenantes se poursuivra au cours de la mise en œuvre pour assurer la conformité avec les politiques de la Banque, de suivre les bonnes pratiques et de suivre toutes les exigences de consultation des parties prenantes spécifié dans le cadre de gestion de l'environnement et sociale (ESMF) Integrated Pest Management Plan (IPMP) et cadre de politique de réinstallation (FPR), y compris mais n'est pas limité à :

Les dispositions pertinentes relient à l'implication des parties prenantes et des consultations dans divers documents du projet sont mises en place comme convenu

-Mener des consultations pour les projets où l'emplacement et conception des sous-composants sont identifiés qu'au cours de la mise en œuvre.

-Identifier les problèmes nouveaux qui pourraient survenir au cours de la mise en œuvre et des groupes de parties prenantes supplémentaires qui doivent être consultés

Inclure des dispositions relatives aux consultations dans le cadre de la surveillance et les modalités de l'évaluation

-Le cas échéant, faire participer les ONG locales en termes de consultation et mise en œuvre

-Documenter correctement toutes les réunions de consultation, participant, observations/commentaires reçus sur les questions émergentes et des mesures de suivi pour répondre à ces questions

Grossiste/Distribution – LPIP

La mise en œuvre de projet est responsable de la signature d'un contrat de partenariat à la LPIP avec Green Development AS. Les termes du contrat de partenariat peuvent être trouvés dans le document : « Contrat de partenariat de la mise en œuvre de projet Local ».

La LPIP doit soutenir CCM dans le processus pour assurer la conformité avec les exigences de sauvegarde.

Le LPIP doit vendre les réchauds à l'éthanol avec les coûts ci-dessous, afin qu'ils deviennent abordables aux utilisateurs finaux.

Le programme a comme objectif de distribuer 100 000 réchauds, avec le ratio prévu de 50 % de réchaud à double brûleur et 50 % de réchauds à brûleur simple. Les premiers 100 000 réchauds qui sont distribués et qui restent utilisées pendant quatre ans recevront des paiements d'encouragement de carbone pour plus de quatre ans selon le programme de motivation comme décrit ci-dessous. Pour éviter tout doute, un seul brûleur est compté comme 50 % d'un brûleur double pour déterminer les progrès de la distribution. Pour donner à chaque LPIP une opportunité égale et équitable de recevoir un paiement d'encouragement de carbone, l'encouragement pour les réchauds distribués et qui sont en cours d'utilisation seront accessibles selon un principe de premier arrivé premier servi, et chaque LPIP sera soumis à un plafond qu'il puisse recevoir une motivation maximum jusqu'à 35 000 poêles qui ont été distribués et utilisés pendant quatre ans, en supposant le même ratio des doubles brûleurs 50 % et 50 % pour les simples brûleurs. Ce plafond peut être réexaminé en fonction des progrès de mise en œuvre du programme.

Les détails du système de motivation sont comme ci-dessous : il aura 48 mois de paiement motivationnel. Tous les ménages qui inscrits à ce programme avant la fin de la cinquième année de notification recevront 20 $ par réchaud à double bruleur par ans et 12 $ par réchaud à brûleur simple par an. Chacun des ménages participants recevront un encouragement jusqu'à une réchaud à double bruleur ou de deux réchauds à simple brûleurs.

Le paiement pour la première année sera calculé au prorata basé pendant le mois que les ménages participants sont inscrits dans le programme. A la 6 Emme année du programme (Mai 2022) l'encouragement sera réduit de 50 %.

Le programme durera pendant plus de 5 ans jusqu'à ce qu'il atteigne l'objectif de la distribution de 100 000 réchauds, mais la motivation ne sera fournie qu'au cours d'une période de 4 ans à toute les ménages inclus dans le programme.

Cette mesure incitative a été créée pour combler l'écart entre la capacité du consommateur Malagasy de payer (25$ /pour un double brûleur, et de 12 $ / pour un simple) et le total coût.

Avec ce système d'incitation, les LPIP sont supposés vendre les réchauds à un prix compétitif, en prenant en compte son prix en vrac et les coûts de distribution.

Il est supposé qu'aucun LPIP ne pourra facturer substantiellement plus de 25 $ par réchaud à double bruleur et de 12 $ par brûleur simple afin de rester compétitif. Le prix d'une réchaud et la capacité d'achat des consommateurs doivent être pris en compte par tous les LPIP qui cherchent à s'engager dans le programme.

Le LPIP est chargé de veiller à ce que l'éthanol est disponible localement dans tous les endroits où l'on vend des réchauds à éthanol. Le LPIP requière que l'éthanol disponible localement provienne de fournisseurs qui ont été certifiés et conforme avec les exigences de sauvegarde et contrôle de l'éthanol.

La LPIP devrait informer CCM de tout soupçon d'éthanol non certifiés vendu sur le marché local. La conformité au LIP de l'approvisionnement de l'éthanol venant de distilleries certifiées sera soumise aux contrôles de site de CCM, il y aura des visites de magasin aussi. Ces contrôles visent à assurer que le LPIP conserver une trace de la source de l'éthanol qu'il vend et qu'il vient d'une source qui respecte les garanties et les exigences de contrôle de l'éthanol. La non-conformité de la présente affaire réduira ou même suspendra le paiement motivationnel de carbone.

La LPIP est responsable de la vente en détail et s'assurer que tous les détaillants sont entraînés sur comment faire pour vendre les réchauds et comment se conformer aux exigences de sauvegarde. Veiller s'assurer que ce que tous les détaillants offrent la formation requise sur comment opérer et utiliser la réchaud à éthanol en toute sécurité et d'une manière efficace. Le LPIP est aussi responsable de s'assurer que les détaillants informent leurs clients que les réchauds à éthanol sont sous une garantie de 3 ans.

La garantie doit couvrir les pièces défectueuses ou cassées. LPIP et les détaillants ont un système en place pour gérer des réchauds défectueux avec la réparation ou le remplacement de n'importe quelle réchaud à éthanol défectueux. GD et CCM procédera à des contrôles inopinés de site dans le magasin de vente au détail pour s'assurer que les consommateurs reçoivent une formation et sont informés de la garantie au moment de l'achat.

LPIP est responsable de s'assurer que tout l'éthanol est distribué dans des conteneurs qui sont correctement étiqueté. Le LPIP est aussi responsable de s'assurer que tout l'éthanol distribué est dénaturé, coloré et a une pureté de 90 % et qui viennent d'un fournisseur certifié. Le LPIP est responsable de s'assurer que l'éthanol certifiée est disponible en permanence.

Green développement fournira un soutien financier aux LPIP, soumis à une LPIP signée et la confirmation que le LPIP est en conformité avec les exigences de contrôle de sauvegarde de l'éthanol. Le paiement venant de Green Development AS à LPIP sera payé conformément à la LPIP tel que spécifié dans « annexe 3 : contrat de projet de partenariat Local de mise en œuvre. "

LPIP est responsable de s'assurer que les détaillants enregistrent tous les ménages qui achètent la réchaud à l'éthanol avec l'application smartphone. Le LPIP est tenu de fournir la formation des détaillants sur comment remplir le formulaire fourni par l'application smartphone et s'assurer que le détaillant possède un smartphone à utiliser pour l'enregistrement des ménages qui participent projet.

LPIP est chargé de veiller à ce seulement un réchaud est vendu à chaque personne. Le soutien financier du programme est limité / des ménages au nombre de gens qui achètent le réchaud à éthanol, pas le nombre de réchaud vendus.

Le LPIP est responsable de s'assurer que tous les cartouches remplacés soient éliminés d'une manière respectueuse. Les LIP sont tenus d'établir un registre pour inscrire le cartouche remplacé qui seront recueillis dans un entrepôt central et recyclé/éliminés correctement.

Le LPIP peut faire leur propre plan sur la façon de s'assurer que les cartouches sont éliminés d'une manière respectueuse, un exemple de système de gestion des conteneurs disposés est d'avoir un rabais sur l'achat d'un nouveau cartouches lorsque la vieille cuve disposée est retournée. Tous les points de vente où l'on vend des réchauds à l'éthanol devraient avoir un processus pour recevoir et disposer des vieux cartouches. L'élimination des vieux cartouches pourrait inclure son nettoyage afin qu'elle puisse être revendu aux gens.

LPIP doit être conscient que le paiement venant de Green Development AS de la part des crédits de carbone sera réduite s'il y a des fautes dans l'enregistrement des ménages participants au projet. Aucun paiement ne se fera par Green Development AS à LPIP pour les ménages qui ne sont pas enregistrés avec l'application smartphone fournie par Green Development AS.

Égalité d'accès au programme d'encouragement

L'encouragement est ouvert à tous les partenaires, la distribution des réchauds à éthanol et d'éthanol sur un concept de premier arrivé, premier-servi. Le programme sera ouvert à toutes les entités qui :

1. Ont signé un accord de LPIP par Green Development, et chaque page du contrat relatif soient paraphrasé, chaque page de ce « Manuel du programme opérationnel » et chaque page du « Code de pratique durable » et qui répondent à tous les règlements stipulés dans ces 3 documents.
2. N'a pas violé aucun des règlements comme stipulé dans les documents mentionnés au point 1 ci-dessus ou qui ont des différents acteurs qui ont été associée avec une LPIP qui a été exclu du programme en raison de l'échec de conformité aux réglementations dans ces documents.

La communication avec les LIP

CCM s'engage à avoir communication écrit soit mensuel (ou trimestriel) avec les LPIP en ce qui concerne les questions suivantes :

1. Le nombre de réchaud distribués par des LIP particuliers qui ont été incluses dans la base de données de surveillance.
2. Le taux marginal et le nombre de réchaud opérationnels
3. Les événements de formation à venir
4. Certification/visite annuelle d'audit
5. Liste de tous les fournisseurs certifiés d'éthanol à Madagascar.

Au début de chaque année de déclaration (selon quel mois était le début de programme, suggéré au mois de Mai), CCM informera les LIP que le payement d'encouragement total de carbone qu'il va verser va recevoir pour les réchauds est distribué depuis le début du programme. À la fin de la

troisième et quatrième année, CCM informera les LIP sur les nombre de réchauds ce programme peut distribuer et accéder à l'encouragement par crédits de carbone.

Traitement égal de toutes les parties dans le programme

Aucune des parties, y compris tous les LPIP, ne doivent recevoir aucun traitement spécial ou avantages qui n'est pas disponible à toutes les autres parties au programme. Ceci inclut tous les avantages fournis par des acteurs externes comme la Banque mondiale, le gouvernement malagasy ou de Green Dedevelopment à n'importe quel LPIP.

Exemple d'un tel traitement spécial, qui n'est pas autorisé, pour Green Development AS ou CCM de fournir un soutien spécial ou une assistance à Safi, qui est une organisation sœur de Green Development AS. Tout soutien que Green Development fournissent à Safi à Madagascar sera disponible à tous les LPIP dans les mêmes conditions qu'est offerte à Safi.

Exclusion d'accès au programme

Tout LPIP qui ne pas conformer à la réglementation dans tous les documents suivants comme il s'applique pour les différents partenaires, y compris les « Règlements dans le manuel de programme opérationnel », « Code de pratique durable » et le « contrat de LPIP »

Tout LPIP qui violent le règlement ci-dessus peut être exclus du programme immédiatement si :

- La violation est considérée comme intentionnelle, où
- Si le LPIP fournir délibérément des fausses informations au Green Development, où
- Si les ménages qui ont été enregistré dans le programme sans tout d'abord ont eu une réchaud à d'éthanol qui a été en partie financée par le programme ou si les mêmes ménages ont été enregistrés deux fois.

Toute LPIP en infraction au règlement pourrait également être exclu pour des infractions mineures ou autres du même règlement, si :

- La pratique opérationnelle n'a pas été ajustée pour éliminer des infractions semblables aux règlements dans les 3 mois après la notification de la violation du règlement, où
- Le LPIP présenter un certain nombre de violations du règlement qui n'est pas corrigé dès que possible après la notification de chaque infraction au règlement.

  Un LPIP peut également être exclu du programme si elle s'avère être étroitement associé à un autre LPIP qui a été exclus du programme due à la violation du règlement du programme. Une association proche veux dire, toute entités avec des propriétaires communs ou ont la même gestion ou partage les mêmes infrastructures principales.

  N'importe quel LPIP peut également être exclu du programme s'il est constaté recevoir des bénéfices de prestation, ce qui pourraient contribuer à fournir à la LPIP pour obtenir un avantage concurrentiel, de toute partie intéressée liées au programme qui n'est pas également été mis à la disposition de tous les LPIP. Cela inclut tout traitement préférentiel majeur par toute entité répertoriée ou censée être étroitement liées à toute partie dans le programme, telles qu'énumérées dans le présent document.

Toutes les LPIP seront exclues du programme et il n'y aura aucun autre paiement de Green Development AS à LPIP si le Ci-Dev pour une raison quelconque décide de ne pas acheter des CER générées ou à payer pour ces crédits de carbone au prix comme convenu entre l'administrateur Ci-Dev et Green Development AS.

N'importe quel LPIP peut également être exclu du programme s'il omet de se conformer pleinement à l'exigence de la Banque mondiale basée sur la même exigence comme la Banque mondiale requière de Green Development, y compris l'exigence exprimée au cours du processus d'évaluation de la Banque mondiale.

Les détaillants

Les détaillants peuvent vendre les réchauds à éthanol et aussi de l'éthanol. Les détaillants peuvent acheter achètent de l'éthanol auprès de fournisseurs certifiés.

Les détaillants doivent s'assurer que les ménages qui achètent une réchaud à éthanol est inscrit avec l'application smartphone et de s'assurer que l'acheteur comprends les clauses du contrat comme indiqué dans l'application smartphone. Le détaillant doit compléter les informations dans l'application smartphone et sera responsable de s'assurer que toute l'information est correctement et complètement remplie.

Les détaillants devraient informer le LPIP au moins une fois par semaine sur le nombre de réchaud à éthanol qui ont été vendus, et LPIP doit vérifier ensuite si le même numéro a été enregistré dans la liste des participants au projet sur www.greendevelopment.no

Les détaillants doivent informer l'acheteur que les réchauds ont une garantie de 3 ans, mais que cette garantie ne sera valide que si le ménage achète de l'éthanol seulement auprès d'un fournisseur approuvé. Si le ménage utilise d'autres carburants que de l'éthanol fourni par le programme, dans ce cas, la garantie de la réchaud ne sera plus valide.

Résolutions de conflit

Toutes les parties prenantes comme spécifié dans le présent document doivent s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour résoudre tout conflit potentiel. Le processus de résolution des conflits doit être comme suit :

1. Les parties doivent essayez d'abord de régler le conflit en interne.
2. Toute partie au conflit qui estime que les parties sont incapables de parvenir à un accord mutuel pour résoudre les problèmes sur le conflit. La partie doit contacter Angovo Man'Eva qui va être le médiateur et peut produire un procès-verbal, pas plus d'une seule page et cela pourrait ensuite figurer sur la page web du programme.

3. Si aucune des parties intéressées n'avaient été en mesure de négocier une solution sur le conflit dans les 7 jours suivant le moment ou le conflit était répertoriés sur la page web, après cela, les parties en conflit doivent se rencontrer au bureau de Green Development ou de son représentant à Madagascar avec les deux parties, le représentant de Angovo Man'Eva et le représentant de Green Development à Madagascar. Les parties doivent alors avoir une bonne foi et essayer de trouver une solution au conflit.
4. Si les parties en conflit sont incapables de résoudre le conflit en adoptant le processus indiqué, dans point 3 indiqué ci-dessus, les parties devraient fournir une description écrite de la raison et le contexte du conflit et les fournir par écrit sous forme de fichier PDF à envoyer à Green Development. La documentation doit être faite avec l'aide de Angovo Man'Eva et doit être signée par un représentant de l'autre partie en conflit. Cette documentation écrite et signée en Anglais doit être remise à Green Development par écrit dans les 3 mois de l'inscription du conflit comme indiqué dans point 2 ci-dessus.
    - **A-** Si les parties ne parviennent pas à fournir ces documents écrits, Green Development aura le droit de prendre une décision selon le conflit.
    - **B-** Si le conflit ne peut ne pas être réglé selon les recommandations au point a, ci-dessus, les deux parties vont choisir une arbitre et entrer dans le processus d'arbitrage en suivant la réconciliation de CNUDCI et/ou en suivant les règles d'arbitrage.
5. Les conflits entre Green Development AS et l'administration de Ci-Dev pourraient toutefois être résolu conformément à l'ERPA, plutôt que le processus décrit ci-dessus.

Le soutien par Green développement

Green Development AS soutiendra le programme par l'intermédiaire de paiement à LPIP conformément au contrat de partenariat de LPIP. Tout autre soutien du programme fourni par Green Development pourrait être fourni par CCM.

Le soutien avec des mesures de sauvegarde

CCM surveillera et certifiera les participants au programme afin d'être en conformité avec les exigences de sauvegarde. CCM fournira également une assistance sur comment les participants au programme peuvent adapter leurs procédures afin de se conformer avec les exigences de sauvegarde afin qu'ils puissent être certifiés pour cette conforme.

Les exigences en matière de sauvegarde et le processus de certification de sauvegarde sont décrits en détail dans un autre document - Code de pratiques durables. Toutes les parties du programme doivent lire et comprendre ce document et de se conformer aux exigences pertinentes de sauvegarde.

La défaillance d'un partenaire pour se conformer aux exigences de sauvegarde se traduira par l'exclusion du programme et aucun soutien supplémentaire ne sera alors disponible venant de Green Development ou CCM. Toute défaillance connue pour se conformer aux exigences de sauvegarde peut-être être rapporté au GoM. Ce type de rapport au GoM aura lieu seulement après que le parti a eu la chance équitable d'ajuster leurs activités en conformité avec les exigences de sauvegarde.

Campagne de sensibilisation

CCM encouragera l'utilisation des réchauds à l'éthanol par de campagnes de sensibilisation.

Objectif : La campagne de sensibilisation vise à rendre le public et les utilisateurs finaux (principalement des femmes) au courant de la disponibilité et les avantages des réchauds à l'éthanol et en faisant ainsi, augmenter la demande de réchauds à l'éthanol, afin que le programme puisse se développer plus vite.

Groupe cible : le grand public et les utilisateurs finaux potentiels, principalement les femmes. Le groupe cible pourrait être limité à des zones géographiques où les réchauds sont ou seront disponibles basées sur les commentaires de LPIP.

Zone géographique : Les campagnes de sensibilisation aura lieu dans les zones où les LPIP ont identifiés qu'ils cherchent à étendre le programme et souhaitent réunir la communauté locale. Une priorité sera donnée aux nouveaux domaines où les réchauds sont récemment devenues disponibles. Les publicités incluront également les médias à une échelle nationale.

La campagne de sensibilisation sera produite neutre et partenaire indépendant. Dans tous les cas où les réchauds sont promues, tous les réchauds pré-approuvés disponible pour vente commerciale à Madagascar et qui ont été certifiées par le programme doivent être promus également. Tous les partenaires locaux seront informés de chaque activité qui fait partie de la campagne de sensibilisation.

Contenu :

Promotion des avantages généraux des réchauds à l'éthanol :

- Économies en coûts de combustible pour la cuisson
- La santé
- Réduit la pollution intérieure
- Avantageux au climat
- Réduction de la Déforestation
- Plus de commodité
- Développement durable
- Les réchauds ont 3 ans de garantie
- Des réchauds vendues moins cher par le biais de crédit de carbone
- La disponibilité dans les kiosques locaux

Méthodes :

Publicités :

- Radio
- Les journaux locaux
- Affiches

Sera conçu dans les trois premiers mois après la signature du contrat avec la Banque mondiale. Des publicités seront ensuite placées dans les médias locaux et nationaux.

Compétition sur le meilleur article :

I y aura des prix pour les articles qui promettent mieux l'utilisation des réchauds à éthanol qui seront attribués chaque année. Les concours seront annoncés au début de l'année et les prix doivent être attribués au milieu de l'année.

Des événements de marketing :

Les épreuves se dérouleront dans les endroits où les partenaires ont identifié qu'ils cherchent à étendre le programme et souhaitent réunir la communauté locale. Comme les femmes sont susceptibles d'être le principal moteur du changement de carburant au niveau des ménages, certains événements cibleront les femmes pour augmenter l'efficacité du programme. Avec la tentative de faire 20 événements chaque année.

Des événements informatifs : des présentations du programme pour des groupes cibles tels que les universités, les églises, organisation de femmes ou d'autres. 12 événements chaque année incluant les évènements demandés par les parties prenantes telles que LPIP, Angovo Man'Eva, gouvernement, WWF etc.

Green Development va dépenser 50 000 $ annuellement pour s'assurer que le programme se développe conformément au plan de développement de projet aussi longtemps que cela est nécessaire pour le programme de s'élargir conformément au plan d'expansion.

La campagne de sensibilisation du programme pourrait être accompagnée ou observée par une tierce partie neutre, si demandé par toute partie intéressée. L'intervenant qui demande doit financer le coût d'une telle tierce partie. L'acteur qui fait une telle demande sera tenue de prouver que tous le LPIP soient d'accord sur le choix d'observateur neutre pour s'engager à observer ou à accompagner toutes les activités de campagne de sensibilisation.

Projets pilotes micro-distillerie

CCM va concevoir et promouvoir une micro-distillerie normalisé. Il s'agit d'une micro-distillerie robuste et rentable.

Avant que la micro-distillerie normalisée soit disponible, CCM sera mis en place et exploite une micro-distillerie clé en main de haute qualité.

CCM s'engagera donc dans les opérations de deux distilleries micro. D'abord, une micro-distillerie de haute qualité, puis plus tard une micro-distillerie robuste et rentable. Comme CCM mettra au point des ressources internes à l'appui de la micro-distillerie normalisée, robuste et rentable.

Des supports techniques seront également fournis aux micro-distilleries, à part la solution normalisée promu par CCM, mais la responsable du support technique n'offrira pas le même degré d'expertise sur tous les systèmes et donc la qualité du support technique sera mieux pour les opérateurs de la micro-distillerie normalisée.

Première micro-distillerie pilote investie par GD

- Des solutions clé en main vont être fournies par le fournisseur international

- La micro-distillerie sera disponible pour tous les opérateurs actuels et potentiels de micro-distillerie pour évaluation et inspection de la technologie
- Les opérateurs potentiels de micro-distillerie pourraient travailler sur le site pendant quelques jours à apprendre et à mieux comprendre le processus lié aux micro-distilleries.

Deuxième micro-distillerie pilote investie par GD

Va être conçu pour être une solution efficace, robuste et rentable que les fournisseurs locaux pourraient vouloir répliquer. Le site de la deuxième distillerie sera à proximité d'un périmètre protégé d'une aire de conservation pour parvenir à un impact visible de la production d'éthanol pour améliorer les moyens de subsistance ruraux et réduire la dépendance à la culture sur brulis. L'objectif est de fournir des solutions standardisées dans un grand volume afin que les économies d'échelle puissent être atteintes pour que le coût unitaire soit réduit.

Les deux distilleries pilotes sont conçues pour être financièrement faisable. Tout bénéfice va être réinvesti pour CCM et du soutien continu de la fonction du programme. Les ventes d'éthanol produit à partir de ces deux distilleries pilotes seront ouvertes à tous les LIP sans aucun traitement favorable à toute les LIP particulière.

Une base de données avec les fournisseurs évalués et composants pour les micro-distilleries sera disponibles pour tous les partenaires potentiels qui souhaitent mettre en place une micro-distillerie.

Paiement à LPIP venant des recettes provenant du carbone reçu

Green Development va verser à la LPIP chaque année conformément aux termes de l'accord de LPIP.

Les paiements seront basés sur le nombre de ménages qui ont été inscrits au programme avant la fin de chaque année de déclaration et qui possède et utilise une réchaud à éthanol chaque année, basée sur le suivi que Green Development fait chaque année. Les ménages qui sont incluses dans le programme après la fin de chaque année de déclaration, sera soumise au paiement à LPIP l'année suivante.

Le paiement s'effectuera pour le nombre de ménages inclus dans le programme et non le nombre de réchaud distribué. Pour éviter tout doute, une réchaud à simple bruleur est comptée à 50 % du double brûleur. Un ménage peut acheter jusqu'à deux réchauds à bruleur unique et les deux réchauds à bruleur simple peuvent recevoir des profits. Si un ménage a deux réchauds à doubles feu, il sera compté comme un ménage lors du calcul du paiement de la part de Green Development.

Surveillance et vérification

La surveillance se fera durant le premier semestre de chaque année. Un rapport de suivi sera établi et soumis à l'Entité Opérationnelle Désignée (EOD, le vérificateur de crédit de carbone) au milieu de l'année de déclaration afin que les crédits de carbone puissent être donnés au plus tard à la fin de l'année de la déclaration, chaque année.

Les visites de sites non programmée pour confirmer la conformité au programme.

CCM effectuera des visites imprévues de toutes les parties de la chaîne de valeur qui participe au programme. Les visites imprévues composeront d'au moins ;

- Au moins 50 visites de site non programmée par an, et pas moins d'une visite de site non-programmé pour un détaillant pour chaque LPIP chaque année.
- Au moins 10 visites non-programmés de site de micro-distilleries chaque année et au moins une visite imprévue de site à chaque micro-distillerie au moins tous les deux ans.
- Au moins 10 visites imprévues au distributeur pour vérifier la distribution de l'éthanol et le stockage de l'éthanol. Au moins un de ces visites de sites non programmé chaque année à chaque LPIP qui a distribué plus de 1 000 réchauds aux utilisateurs inscrits au programme.

Plan du programme d'expansion / Engagement d'ajustement d'achat de Ci-Dev

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Ménages inclus dans le programme chaque année à la fin de	5,000	12,000	15,000	28,000	40,000
Ménages inclus dans le programme accumulé	5,000	17,000	32,000	60,000	100,000

Dans ce tableau figure l'objectif de l'expansion et se réfère au nombre de réchaud vendus aux ménages inscrits comme Ménages Participants au Projet à la fin de chaque année.

Green Development s'engage d'au moins pendant 3 ans de mise en œuvre de ce programme. À la fin de la troisième année de et la quatrième année, les progrès de la mise en œuvre seront évaluées par Ci-Dev conformément au tableau suivant pour ajuster l'engagement d'achat.

Date d'ajustement de l'engagement d'achat CER	**Nombre de réchaud qui reçoit du carbone incitatif et cible ER correspondant atteint à mi-parcours révise (à la fin du troisième année).**	**Evènement déclenché**	**Commentaries**
À la fin de la troisième année de la mise en œuvre du programme	Moins de 20 000 réchauds distribuées et opérationnel ou moins de 50 000 CER atteint	Cessation de ERPA	Ceci constitue une stratégie de sortie pour la Banque, car il permet de mettre fin à un programme échoué et d'atténuer les risques de réputation.
	Entre 20 000 et 32 000 réchauds opérationnels distribuées, plus de 50 000 CER mais moins de 90 000 cibles CER atteint	Engagement d'achat ferme de 550 000 CER sont honorés	
	Plus de 32 000 réchauds opérationnels	Engagement d'achat ferme de 550 000 CER sont honorés	Cela constitue un encouragement pour Green Development (AS

	distribuées et plus de 90 000 CER atteint	plus un engagement d'achat supplémentaire de 300 000 CER sont l'honorés.	(GD) et les partenaires de la mise en œuvre locaux (LIP)
Avant la fin du quatrième l'année ou au moment de l'atteinte de l'objectif	Plus de 60 000 réchauds opérationnel distribuées et plus de 400 000 CER générés	L'engagement d'achat ferme de 850 000 CER sont honoré et l'engagement d'achat supplémentaire de 250 000 CER sont honorés à prendre l'engagement d'achat total de 1,1 millions	Cela se référer à une situation que le programme de la mise en œuvre soit en marche pour 1,1 million de livraison de CER et 100 000 de réchauds opérationnelles.

Égalité d'accès d'information à tous les LPIP

Le programme mettra en place un site web pour le programme en Anglais et en Français, dans lequel les points suivants seront disponibles à tous les LPIP. Ce site web inclura spécifiquement ;

- Divulgation de la relation entre GD, Safi International et Safi Madagascar et engage un traitement équitable ainsi que la transparence de l'information de programme avec tous les partenaires.
- Green Development divulguera les états financiers de CCM et le rapport annuel de GD dans le site web.
- Transparence et égalité d'accès à l'information du programme, y compris ;

Mise à jour régulière sur les informations suivantes par le biais de site web et une newsletter tous les mois (support papier et électronique)

  - ✓ Qualification et test des réchauds
- Poster le rapport des réchauds concernant l'efficacité des réchauds qualifiées, puissance et émission pour les consommateurs et les partenaires locaux pour prendre une décision d'achat informé.
- Le processus transparent de qualification de réchaud à éthanol, comment appliquer, des centres de tests qualifiés, le temps de réponse aux demandes de teste de réchaud.
- Information sur la réchaud à éthanol et sur l'approvisionnement de carburant.
  - ✓ Listez toutes les coordonnées des fournisseurs de réchaud, information sur le bureau de vente pour la réception des commandes venants des régions éloignées.
- Listez tous les producteurs d'éthanol / l'emplacement et coordonnées des grossistes
- Une liste des emplacements des partenaires locaux et détaillants régional ainsi que les coordonnées afin que les consommateurs savent où aller quand pour s'approvisionner en éthanol et pour la réparation des réchauds è éthanol.
- Une liste des emplacements des partenaires locaux et détaillants régional ainsi que les coordonnées afin que les consommateurs savent où aller quand pour s'approvisionner en éthanol et pour la réparation des réchauds à éthanol.
  - ✓ Infos utiles pour les partenaires locaux

- Listez les coordonnées et information des financiers (Bank of Africa et sa lettre d'intention, la Disposition de Garantie de risque partielle que le ministère de l'industrie fournira)
    - ✓ Transparence sur le programme des activités que les partenaires locaux profiteront.
- Processus transparent que GD détermine le calendrier de travail pour appuyer la campagne de sensibilisation du public, renforcement des capacités et surveillance aux LIP
- Transparent sur le choix du site de distillerie de démonstration, formation sur le fonctionnement de la distillerie
- Processus transparent de certification de micro-distillerie, mise à jour mensuelle sur les micro-distilleries certifiées.
    - ✓ Réconciliation des ventes de réchaud
- Synthèse mensuelle des ventes de réchaud (Les ventes des réchauds sont automatiquement inscrites dans la base de données via une application smartphone) et des mises à jour individuels hebdomadaire de distribution de réchaud à éthanol ainsi que la confirmation avec les partenaires locaux.
    - ✓ Fournir des informations pertinentes sur des activités de campagne de sensibilisation programmées
    - ✓ Enregistrement de tous les commentaires, plaintes ou suggestions venantes des LPIP (Plaintes et réparation), mais aussi demande de soutien conformément à ce document et de l'accord de LPIP
- Cette section de la page web inclura également le temps de réponses par Green Development AS ou ses représentants à Madagascar. Le temps de la réponse sera également enregistré afin qu'il soit disponible pour tous les LPIP.
- Numéro de téléphone et e-mail pour l'enregistrement des plaintes et toute autres communications entre LPIP et Green Development (ou ses représentants locaux) devrait être mis à disposition pour tous les LPIP. Tous les e-mails soumis à ce compte doivent être publiés sur le site web pour tous les LPIP, et sera copiés ou transmis à la représentante de la Banque Mondiale, sous réserve de la Banque Mondiale fournissant un mail d'information à transmettre.
- La réponse et le temps de réponse pour chaque demande ou des commentaires par un LPIP doivent être inscrit sur le site web.

Les informations seront disponibles sur le site web www.MadagascarEthanolStoveProgram.org pour être mis en place par le programme et l'information sera également distribuée aux partenaires par l'intermédiaire d'un rapport mensuel (ou trimestriel) à soumettre à tous les LPIP par e-mail.

Les parties prenantes

Green Development

AS de développement vert, est une entreprise norvégienne qui appuiera le programme à travers le financement de crédits de carbone. La société sera le propriétaire des crédits carbone générés par l'utilisation de la réchaud à éthanol vendu aux ménages à Madagascar dans le cadre du programme. Ces crédits de carbone seront ensuite vendus à Ci-Dev par le biais de la Banque mondiale. Green Development AS soutiendra le programme par

- Les paiements annuels à LPIP

- Financement de CCM. Green Developement est responsable du soutien fourni par CCM et fournira tel support directement au cas où CCM ne fournissent pas le soutien suffisant de fonctionnement.
- Veiller à ce que les crédits de carbone sont émis et transférés à Ci-dev

Green Development couvrira tous les coûts associés à la surveillance, vérification et la délivrance des crédits carbone.

Clean Cooking Madagascar

Clean Cooking Madagascar (CCM) représente Green Development AS avec toutes les activités à Madagascar. CCM fournira les fonctions suivantes ;

- Promouvoir l'utilisation de l'éthanol aux ménages par l'intermédiaire des campagnes de sensibilisation
- Promouvoir l'utilisation des micro-distilleries pour produire de l'éthanol comme combustible pour la cuisson.
- Fournir du soutien pour le renforcement des capacités pour Angovo Man'Eva
- Veiller à ce que toutes les parties du programme sont conformes avec les processus de sauvegarde requis.
- Offrir une formation aux producteurs de canne à sucre à optimiser leurs processus de production de manière durable afin d'augmenter le rendement
- Offrir une formation aux producteurs de canne à sucre pour optimiser leurs processus de production d'une manière durable afin d'augmenter le rendement

CCM pourrait transférer progressivement les responsabilités à Angovo Man'Eva. Le soutien financier de Green Development servira aussi à payer pour payer un tel service par Angovo Man'Eva plutôt que directement par l'intermédiaire de CCM.

Le gouvernement

Le gouvernement malagasy soutiendra le programme par le biais de plusieurs programmes inventifs comme décrit dans le décret ci-joint. Ceci inclut ;

- Suppression de l'impôt et la TVA sur les réchauds à l'éthanol
- Suppression de l'impôt et la TVA sur le matériel utilisé pour les micro-distilleries
- Continuer à limiter l'excès de taxe sur l'éthanol
- Un processus simplifié pour obtenir l'approbation pour commencer une micro-distillerie pour produire de l'éthanol pour le programme de réchaud à éthanol

Sous réserve de cet appui du gouvernement au programme, Green Development va fournir une aide financière égale à USD 0,3 pour chaque crédit carbone vendu à Ci-Dev dans le cadre des livraisons sous contrats à Ci-Dev/Banque mondiale.

La Banque Mondiale comme administrateur de fonds du Ci-Dev

La Banque Mondiale gère le fonds de Ci-Dev qui soutiendra le programme grâce à l'achat de crédits de carbone. La Banque Mondiale garantira que Green Development fourni l'appui convenue au programme directement ou par l'intermédiaire de CCM tel que stipulé dans le présent document.

CI-Dev

CI-Dev est un fonds géré par la Banque Mondiale. Ci-Dev va acheter les crédits carbones de Green Development, par le biais de la Banque Mondiale.

Angovo Man'Eva

Angovo Man'Eva est une association pour les membres des parties prenantes participant au programme de réchauds à éthanol. Angovo Man'Eva va ;

- Soutenir les intérêts des parties prenantes du programme et aussi ses membres.
- Promotion du programme et encouragement plus d'entités à être impliqué dans le programme afin que le programme puisse se développer.
- Évaluation et recommandation de ses membres et les membres potentiels concernant les zones favorables pour la production d'éthanol et les domaines où l'utilisation des réchauds à l'éthanol est perçue comme une solution attrayante.
- Soutenir et prendre en charge progressivement les responsabilités de CCM, notamment de soutenir les micro-distilleries et s'assurer que toutes les parties du programme respectent les exigences de sauvegarde.
- Arbitrer le conflit potentiel entre les parties prenants du programme et de fournir le soutien nécessaire

Les micro-distilleries

Les micro-distilleries fourniront la plupart de l'éthanol qui va être utilisés par le programme. Les micro-distilleries devront se conformer aux exigences de sauvegarde, et doivent d'être certifiés pour cette conformité, les micro-distilleries recevra du soutien technique venant de Green Development par CCM.

Les micro-distilleries peuvent utiliser leur propre conception et choisir leurs propres composants pour la micro-distillerie. Green Development, par le biais de CCM, fournira des conseils sur les composants et les fournisseurs de la micro-distillerie qui va concevoir et recommander une micro-distillerie standardisée, robuste et rentable. Les micro-distilleries doivent toutefois répondre aux exigences de base qui incluent ;

- Gestion des déchets, afin qu'il n'y ait aucun ou un impact environnemental limité, causé par la production d'éthanol.
- S'assurer que la production d'éthanol est durable. Cela inclut l'utilisation de carburant renouvelable comme énergie, pour la micro-distillerie

- Se conformer aux exigences de sauvegarde en ce qui concerne la sécurité, des normes de travail, etc.

Les micro-distilleries seront chargés de veiller à ce que la canne à sucre utilisée pour la production d'éthanol est durable et que la production de canne à sucre n'a pas contribué à la déforestation, réduction de la production alimentaire et que personne n'est retiré avec force de leurs terres à la suite de la production de canne à sucre. La Banque Mondiale a commandé Wildlife Conservation Society de mener une étude de cartographie des ressources. La recommandation d'une zone à haut risque ne devrait pas être fait par l'investisseur potentiel en micro-distillerie à moins qu'une preuve suffisante puisse être fournie pour compter le taux à haut risque pour cette région particulière qui LIP souhaitent développer.

Les opérateurs de micro-distillerie sont encouragés à utiliser le support technique offert par CCM et à devenir membres de Angovo Man'Eva.

Mécanisme de contrôle de l'éthanol

Green Development met en œuvre les procédures suivantes pour assurer le mécanisme de contrôle de l'éthanol ;

a. Vérifier l'achat documenté de matières premières et documenté les ventes d'éthanol à partir de chaque micro-distillerie fournissant l'éthanol au programme chaque année. Les micro-distilleries sont obligées de fournir la documentation de tout achat de matières premières et de toutes les ventes d'éthanol au Green Gevelopement chaque année. S'il y a un écart évident entre le volume de canne à sucre acheté et le volume d'éthanol vendu, puis Green Development avise au gouvernement de Madagascar avec une copie de la documentation fournie par la micro-distillerie.
b. Vérifier, au niveau de vente de détail, que tous l'éthanol répond à l'exigence de 90 % de pureté et qu'il est dénaturé, qu'il est mis en bouteille et étiqueté conformément à la réglementation.
c. Organiser des visites imprévues pour vérifier que l'éthanol dans le stockage à la distillerie est dénaturé et qu'aucuns combustibles non renouvelables n'est utilisé pour le processus de production d'éthanol.

Toute partie prenante peuvent demander une enquête annuelle sur la qualité du service du programme par tierce partie afin d'identifier les domaines à améliorer. Si une telle enquête est demandée qui est entièrement financée par la partie qui demande ou toute autre tiers, le résumé de cette étude est publié sur le site web du projet et tout le rapport l'étude (complète) sera distribué par e-mail à toutes les parties prenantes.

Les cultivateurs

Fournira la matière première pour les micro-distilleries. La matière première qui sera utilisée sera la canne à sucre. Les producteurs de canne à sucre recevront une formation par CCM sur comment ils peuvent optimiser leurs rendements de la canne à sucre d'une manière rentable et durable.

Les agriculteurs sont tenus de seulement produire que de la canne à sucre sur des terres qui ont été approuvé pour la production de canne à sucre, ou sur des terres ou de le canne à sucre a été cultivé avant le début du programme.

Grossistes / distributeurs /LPIP

La LPIP est doit :

- Signer l'accord de LPIP avec Green Development
- Acheter de l'éthanol seulement aux producteurs d'éthanol certifié
- Pour s'assurer que l'éthanol est correctement dénaturé et coloré mais aussi à une pureté d'au moins 90 %
- Fournir une formation aux détaillants sur la façon de vendre les réchauds à éthanol
- S'assurer que les réchauds à l'éthanol vendu sont approuvées par le programme et que les réchauds ont une garantie de 3 ans.
- Veiller à ce que tout l'éthanol est stocké en toute sécurité en permanence.
- Veiller à ce que tout l'éthanol qui seront distribués aux détaillants sont scellé. Les bouteilles doivent être bouchées et scellées peu après qu'ils ont été remplis avec de l'éthanol dénaturé.

Les détaillants

Vont vendre de l'éthanol et des réchauds à l'éthanol. Les détaillants doivent ;

- Offrir une formation sur la façon d'utiliser les réchauds efficacement et en toute sécurité. La formation peut être sous forme d'une instruction de 5 minutes sur la façon d'utiliser la réchaud.
- Informer les acheteurs que les réchauds a une garantie de 3 ans.
- Informer l'acheteur qu'ils peuvent utiliser uniquement l'éthanol fourni par un fournisseur certifié sinon la garantie de la réchaud sera annulée.
- Inscrire l'acheteur avec l'application smartphone et informer l'acheteur des conditions du programme tel que décrit dans la demande (de l'application smartphone).
- Doit vendre uniquement les bouteilles d'éthanol à partir de bouteilles scellées. Les bouteilles doivent être déjà scellées avant leur arrivée chez les détaillants, et ce scellage ne doit pas être cassé avant qu'il soit vendu à l'utilisateur final.

Tous les intervenants inscrits recevront des mises à jour et des newsletters de CCM mensuellement par email et cela inclura toutes les campagnes de sensibilisation prévues, le

statut du programme avec le nombre de réchauds distribué et la liste mis à jour de tous les LPIP ainsi que les micro-distilleries approuvé.

Stratégie de sortie

Le support technique de ce programme sera en vigueur jusqu'à la fin des cinquièmes années, après la signature de l'ERPA et Green Development ainsi que CCM s'engage seulement à fournir un appui technique aux micro-distilleries jusqu'à la fin de 2021.

Green Development fera toutefois aussi un paiement à LPIP pour les premiers 100 000 réchauds inclus dans le programme jusqu'à la fin de 2021, même si certains de ses paiements serons effectué après 2021 conformément au contrat de LPIP. Après 2021, la responsabilité de Green Development est de faire des suivis sur la réduction des émissions, ainsi que la conformité de sauvegarde des LPIP, ainsi le contrôle de l'éthanol se fera jusqu'à la fin de 2024.

Dès la sixième année, l'obligation de Green Development pour livrer des Options CER reste effective. La responsabilité de Green Development passera à la surveillance de la réduction des émissions et de la conformité de sauvegarde de la LPIP et les sujets concernant le contrôle de l'éthanol. Si Ci-Dev décide d'exercer l'Option CER, Green développement utilisera 40 % du paiement de carbone pour soutenir la distribution de réchauds supplémentaires

Green Development et CCM transférera progressivement les responsabilités pour soutenir le programme à Angovo Man'Eva, et doit avoir une performance satisfaisante pour un tel soutien lorsque cela est prévu par le biais de Angovo Man'Eva.

Angovo Man'Eva est prévu pour fournir le soutien nécessaire aux participants au programme après 2020 et à soutenir d'avantage l'expansion du programme. Green Development et CCM assiste Angovo Man'Eva pour obtention d'un financement, nécessaire pour réaliser ce soutien. N'importe quel flux monétaire provenant des micro-distilleries détenue par Green développement ou CCM servira à payer pour ces fonds pour Angovo Man'Eva après 2020.

Annnexes

Annexe 1 - demande de considération pour une approbation préalable de la micro-distillerie

Nom de l'entité qui cherche à obtenir une autorisation préalable de micro-distillerie	
Date de soumission de l'approbation préalable	
Coordonnées	
Nom de la personne à contacter	
Email de la personne à contacter	

Numéro de téléphone de la personne à contacter	
Le poste occupé par la personne	
Historique du projet proposé	
Capacité quotidienne du micro-distillerie proposée	
Matière de base proposée pour la micro-distillerie	
Est-ce que le financement pour la micro-distillerie été obtenu (oui ou non)	
Budget anticipé pour la micro-distillerie	
Est- ce que la micro-distillerie produira tout ou une partie de la matière première eux même (oui ou non)	
Est-ce que l'entité possède-t-elle la terre pour la micro-distillerie proposée (oui ou non)	
Est-ce que l'entité possède une lettre d'intention qui donnent le droit d'utiliser les terres pour la micro-distillerie proposée (oui ou non)	
La date estimée de l'installation d'une micro-distillerie	
La terre pour la production de matières premières	
Il existe suffisamment de terres pour la production de matières premières (un ha par 10 litres de capacité de production journalière de la micro-distillerie)	
Est-ce que le terrain proposé pour la production de matières premières été boisées au cours des 10 dernières années (oui ou non)	
Y a t-il parmi les terrains proposées pour la production de matières premières qui sont actuellement utilisée pour cultiver des cultures vivrières (oui ou non)	
Est-ce qu'un contrat ou une lettre d'intention été signé avec les gens qui possèdent et d'utilisent les terres aujourd'hui (oui ou non) Veuillez présenter la copie du contrat	
Est- ce que les gens qui prétendent posséder et d'utiliser la terre ont une bonne preuve de possession des terres ? Veuillez présenter le titre ou la preuve.	
Est-ce que des habitants devrons se déplacer ou se réinstaller à cause de la micro-distillerie ou de la production de matières premières (oui ou non)	
Coordonnées GPS ou la description de l'emplacement géographique de la distillerie	
Coordonnées GPS ou la description de l'emplacement géographique de la plantation de canne à sucre	

Annexe 2 - Contrat avec les Micro-Distilleries

Contrat entre CCM et XXXXXX (opérateur d'éthanol Micro-Distillerie, EMD)

Engagement par l'opérateur d'EMD

L'opérateur d'EMD s'engage à fournir les renseignements demandés pour CCM afin de certifier EMD pour d'être en conformité avec le code de pratiques durables.

L'opérateur d'EDM s'engage à avoir lu et compris le manuel opérationnel du programme et du Code de pratiques durables et de se conformer aux instructions ainsi que les exigences de ces deux documents.

EMD s'engagent à ne donner aucune information fausse à CCM et à fournir tous les renseignements requis nécessaires pour le processus de certification et pour l'audit annuel des installations.

EMD s'engage à installer un registre de Production et un système de gestion d'inventaire pour enregistrer tous les matières premières, produit intermédiaire et le produit finale d'éthanol, mais aussi l'énergie et l'agent de dénaturation. Ceci a pour objectif de fournir la base pour l'amélioration opérationnelle et en continue, ainsi que d'avoir un système de contrôle strict pour éviter les fuites de l'éthanol aux marché illégaux de boisson.

Engagement de CCM

CCM s'engagent à fournir du soutien et assistance à EMD qui a installé une micro-distillerie normalisée telle que proposée par Green Development, aussi longtemps que EMD se conformer à la présente entente, le manuel du programme opérationnel et du Code de pratiques durables. Le soutien apporté par le CCM doit comprendre ;

Avant le commencement de EMD, fournir ;

- Fournir un soutien sur place en relation avec la présélection des EMD proposée.
- Fournir jusqu'à une semaine de formation à l'EMD exploité par CCM.
- Formuler des recommandations concernant la conception de l'EMD
- Fournir des apports des composants pré-évalués pour EMD
- Préparer un rapport d'évaluation environnementale de l'EMD
- Fournir une assistance sur place pendant 4 jours dans le cadre de l'installation et/ou le démarrage de l'EMD.

Après qu'EMD a été certifiés de fournir ;

- Assistance téléphonique une fois par semaine pour la première année d'opération de l'EMD
- Support téléphonique une fois par mois après la première année d'opération
- Visite du site de l'EMD deux fois par ans pour les deux premières années. Chaque visite devrait être pas moins de deux jours et doit comprendre la formation du personnel de l'EMD, recommandation des procédures opérationnelles et l'évaluation de toutes les composantes principales de l'EMD
- Liste des pièces de rechange et des prix de chacun de ces composants qui sont stockées par CCM.
- Une newsletter mensuelle de CCM sur le statut du programme et des nouvelles concernant le programme en générale ainsi que les événements.

Les services décrits ci-dessus seront fournies gratuitement.

Paiement

L'opérateur de l'EMD est tenu de payer une caution de 500 000 AR pour le processus d'approbation préalable pour l'EMD. Cet argent sera remboursé une fois que l'EMD a été installé et certifié. Le coût associé à des informations manquantes ou erronées fournis par l'opérateur de l'EMD, sera soustrait de ce dépôt.

L'EMD va avoir accès à l'appui et l'assistance de CCM si CCM a les ressources nécessaires pour fournir ce soutien et assistance en plus de l'appui et l'assistance fournie gratuitement. Ce soutien et assistance doit être prévus à un coût total inferieure et doit être facturé aux taux suivants ;

1) 50 000 AR pour tous les soutiens téléphoniques en dehors du soutien téléphonique fourni gratuitement.
2) 50 000 AR pour chaque support téléphonique demandé en dehors des heures normales de travail.
3) 500 000 AR, plus les dépenses directes pour les visites sur place à EMD en plus des visites sur place offerts gratuitement.

Signature et date

…….. ……..

Représentant d'EDM Représentant de CCM

Annexe 3 - Modèle de la liste des producteurs à long terme de canne à sucre

Nom de la personne qui a le droit d'utiliser les terres	Terrain en Hectare	Distance de la Micro distillerie (Km)	Coordonnée GPS	Terrain approuvé pour la production de canne à sucre (oui ou non)	Contrat pour approvisionement en canne à sucre (oui ou non)

Annexe 4 - Exigences techniques pour les micro-distilleries.

Il s'agit d'une exigence technique pour les micro-distilleries à petite échelle. Pour les distilleries de grande capacité, d'autres normes peuvent s'appliquer et ainsi différents accords devrons être obtenu du gouvernement de Madagascar et diffèrent normes et processus d'approbation pourraient s'appliquer.

Capacité

La norme pour les micro-distilleries s'applique pour les micro-distilleries qui ont une capacité de production entre 200 et 5 000 litres d'éthanol par jour.

Consommation d'énergie pour la chaudière

La micro-distillerie doit utiliser de l'énergie renouvelable pour la chaudière, de préférence de la bagasse, mais autres sources d'énergie peuvent être utilisées tant que cette énergie est renouvelable.

Utilisation de l'énergie électrique

La micro-distillerie doit avoir une capacité de production d'énergie électrique générée à partir des énergies renouvelables. Le débit doit être suffisant pour répondre à la puissance électrique moyenne d'électricité nécessaire pour le processus de distillation.

Toute autre source d'énergie non renouvelable comme les groupes électrogènes diesel peuvent être disponible comme sauvegarde ou pour couvrir les besoins de puissance supérieure.

Stockage de l'éthanol

La micro-distillerie doit avoir une capacité de stockage égale et pas moins d'une semaine de production. La capacité de stockage de l'éthanol se placera dans des réservoirs de stockage sûr qui résistent au feu et sont fermés. Le stockage ouvert n'est pas autorisé. Les réservoirs de stockage doivent être étiquetés pour expliquer que le stockage est pour du carburant à l'éthanol et qu'il est inflammable.

L'éthanol stocké temporairement dans des contenants qui ne sont pas fermées, ne doit pas dépasser 20 % de la capacité de production quotidienne

Aucun stockage de l'éthanol non scellé ne doit être situé à moins de 20 mètres de tout point de combustion potentielle, comme une chaudière ou un groupe électrogène.

La bouteille d'éthanol devrait également rester scellée tout le temps.

Equipement de sécurité

- Extincteur d'incendie
- Détecteur de feu et de fumé
- System d'alarme (Cloche, sirène etc.)

Chaque micro-distillerie doit avoir un extincteur d'incendie.

Fosse d'entreposage des déchets

Le vin restant après que la distillation doit être évacuée dans une fosse pour le séchage. Les distilleries avec une capacité de production de plus de 1 000 litres d'éthanol par jours doivent avoir au moins deux de ces fosses.

Les fausses doivent être ne doivent pas avoir de fuites et doivent avoir une capacité de stockage de pas moins de 20 fois la capacité de production journalière d'éthanol.

Les fausses doivent être couvertes et être conçus de sorte que l'eau de pluie ne s'infiltrera pas dedans.

Des solutions alternatives pour la gestion durable des déchets est approuvé. Cette alternative pourrait être "digesteurs de biogaz" qui pourrait servir de puits de stockage.

Utilisation du vin provenant des fosses de stockage

La distillerie est encouragée à vendre les produits de déchets secs de la production d'éthanol comme bio-engrais au cultivateur de canne à sucre locaux. Autrement, les bio-déchets (Vinesse) pourraient être vendues où être répartis sur un terrain où il n'aura pas un impact négatif sur l'environnement.

Utilisation de l'eau

La micro-distillerie doit être conçue afin que la consommation moyenne de l'eau utilisée dans le processus de production d'éthanol ne doive pas dépasser 150 litre par litre d'éthanol produit. L'eau ne doit pas être éliminée avant qu'il ait une température inférieure à 70 Degrés Celsius.

Exigences applicables aux composantes locales

Pas moins de 20 % de la valeur de la micro-distillerie doit être fourni par les composants locaux.

Les micro-distilleries installées après la fin de 2017 doivent avoir pas moins de 30 % de la valeur fournie par les composants locaux.

Les micro-distilleries installées après la fin de 2018 doivent avoir pas moins de 40 % de la valeur fournie par les composants locaux.

La micro-distillerie doit suivre toutes les exigences présentées par la Banque Mondiale à tout moment.

Cela peut inclure la fourniture d'équipements pour la distribution d'engrais ou de pesticides ainsi que la distribution d'engrais agréés aux cultivateurs locaux qui fournissent la canne à sucre à la micro-distillerie.

Approvisionnement de matières premières

La micro-distillerie veille à ce que suffisamment de terres soient disponibles pour cultiver un volume suffisant de canne à sucre pour produire de l'éthanol en pleine capacité à la distillerie. Green Development ou Clean Cooking Madagascar doit confirmer que les terres pour la production de canne à sucre sont approuvées pour la production de matières premières.

Les terres identifiés et approuvés nécessaires pour la distillerie doivent au moins être conformes au suivant :

Capacité journalière de la micro-distillerie	La superficie du terrain nécessaires à la production de canne à sucre
200 litre	15
500 litre	40
1,000 litre	80
2,000 litre	160
5,000 litre	400

Qualité de l'éthanol

La distillerie sera en mesure de produire de l'éthanol à un minimum de 90 % pure. La distillerie veille à ce que tout l'éthanol quittant la micro-distillerie soit dénaturé avant de quitter la distillerie.

Procédures de documentation

La distillerie doit tenir des registres de tous canne à sucre acheté et tout l'éthanol vendu. Ce registre doit être disponible en tout temps. Ce registre sera utilisé comme un processus de sauvegarde pour s'assurer que tout l'éthanol est vendu comme combustible pour la cuisson, sinon exige que des taxes soient payées pour l'éthanol vendu pour toute autre utilisation.

La micro-distillerie doit respecter les processus de sauvegarde de programme tels que décrits dans l'environnement et cadre de gestion sociale, Plan intégré de gestion des pesticides et politique de relocalisation, Code de conduite durable.

Cela comprend les normes du travail, des normes de sécurité et des processus pour assurer un approvisionnement durable de matières premières.

Les micro-distilleries qui ne respectent pas cette norme ou les processus de sauvegarde de programme tel que décrit dans le présent document et dans le Code de pratique durable ne doivent pas être agréées pour la certification du programme jusqu'à ce qu'ils puissent se conformer.

Exceptions à l'obligation de se conformer aux exigences.

La micro-distillerie qui ne remplit pas les conditions mentionnées ci-dessus, pourrait demander au gouvernement d'être approuvé même à défaut de se conformer aux exigences du programme. Si cette approbation est donnée par le gouvernement, Green Development pourrait envisager, à leur propre discrétion, de déterminer si la distillerie est certifiée et une telle certification pourrait alors être accordée, pas d'objections de la Banque mondiale dans les 30 jours de la présentation d'une proposition pour certifier la distillerie.

Les micro-distilleries qui ont été installés ou ont en construction avant le début du programme, peuvent obtenir une certification temporaire à inclure dans le programme, sous réserve de l'engagement à modifier la conception de la distillerie dans les 2 ans pour être en conformité avec les exigences du programme.

Annexe 5: La production de la micro-distillerie et le modèle de rapport de système de gestion d'inventaire

Lignes ajoutées selon les besoins pour les tableaux ci-dessous :

Approvisionnement de matière première

Nom du fournisseur	Type de matière première Canne à sucre, manioc etc.	Volume livré en Tonne	Prix payé en AR	Date de livraison (DD.MM.YYYY)

Vente d'éthanol

Nom de l'acheteur	Pureté de alcohol en %	Volume livré en littre	Prix payé en AR (totale pour la livraison)	Date de livraison (DD.MM.YYYY)

Annexe 6: Exemple de système de gestion d'inventaire de LIP

Chaque LIP est libre de développer son propre inventaire et de produire le système de traçage, cet annexe liste l'exigence minimale pour un système de gestion d'inventaire sur pour assurer une traçabilité et éviter les fuites d'éthanol illégaux au marché de boisson.

Achat de carburant par le LPIP

Nom de fournisseur	Volume acheté (liter)	Pureté de l'alcohol (%)	Prix payé en MGA	Date de livraison (DD.MM.YYYY)

Vente d'éthanol au détaillants

Nom du détaillant	Lieu (Ville) du détaillant	Volume livre en littre	Price paid in AR (total for delivery)	Date of delivery (DD.MM.YYYY)

Achat de réchauds à des fournisseurs de réchauds

Vendeurs / Fournisseur de réchauds	Nombre de réchaud à simple feu	Nombre de réchaud à double feu	Date de livraison (DD.MM.YYYY)

Vente de réchaud au détaillants

Nom du détaillant	Lieu (Ville) du detaillant	Nombre de réchaud à simple feu	Nombre de réchaud à double feu	Date de livraison (DD.MM.YYYY)

Les formulaires ci-dessus pour achat de réchauds à l'éthanol et de l'éthanol sont fournies sur un formulaire à remplir chaque mois ou chaque année, selon le nombre d'achats.

Le formulaire pour les ventes de réchaud à l'éthanol et l'éthanol doit être remplie dans un formulaire pour chaque semaine ou chaque mois, selon le nombre de ventes.

Les formulaires doivent être gardé par le LPIP et doivent être disponibles pour Clean Cooking Madagascar et ou la Banque mondiale. Le LPIP est tenu de fournir une copie de toutes les formulaires de CCM à la fin de chaque année. Ces informations sont conservées confidentiellement par CCM et sont seulement utilisées pour un usage interne et aussi aux fins de surveillance pour le crédit carbone et à des fins statistiques par la Banque mondiale. L'information ne doit pas être publiée, ou partagée par des tiers.

Annexe 7 : Le carnet d'enregistrement des cartouches du LIP pour lister les cartouche recyclés et à la retraite

Moi/ Année	Type de réchaud	Nombre de cartouche (LPIP)				
		Retourné	Dans la garantie	Hors garantie	Réparé /Entretenu	N'a pas pu être réparé ou entretenu